

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/27-janvier-une-journee-pour-lutter-contre-les-genocides>



école & société

27 janvier : une journée pour lutter contre les génocides

- Société - Actu -

Publication date: mercredi 18 janvier 2023

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

27 janvier : une journée pour lutter contre les génocides

Le 27 janvier est, depuis 2002, la journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité.

Les enseignants sont sollicités pour travailler en classe avec leurs élèves sur ces sujets.

Cette date, qui correspond à la libération du camp d'Auschwitz, a été choisie communément par la France et l'Allemagne.

Le génocide des Juifs durant la seconde guerre mondiale marque souvent les esprits des élèves. De par sa violence, son ampleur, il fait prendre conscience de la cruauté de l'Homme.

Suite à la Shoah le terme de « génocide » a été défini par la Cour pénale internationale,

À travers le génocide des Tutsi au Rwanda, des Arméniens en Turquie, etc. l'Homme continue de commettre « *des actes dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :*

- *Meurtre de membres du groupe ;*
- *Atteintes graves à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ;*
- *Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;*
- *Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ;*
- *Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe. »*

(article II de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide).

Par ailleurs, des crimes contre l'humanité* continuent d'être perpétrés (exemple : la persécution des Ouïghours en Chine).

L'avis du SE-Unsa

Au quotidien, notre rôle est bien de permettre aux futurs citoyens de prendre leur place dans la société et de leur faire comprendre comment ils peuvent, ensemble, créer la nation de demain.

Le SE-Unsa s'engage, avec tous les professionnels pour former des citoyens éclairés, épanouis et émancipés en capacité de penser librement, d'appréhender le monde et d'y être acteur.

C'est un enjeu majeur dans une société en mouvement et largement mondialisée, pour éviter que ces crimes ne se perpétuent...

*acte tel que meurtre, déportation ou transfert forcé de population, torture, viol, disparition forcée de personnes... lorsqu'il est commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre toute population civile et en connaissance de cette attaque (Article 7 du statut de Rome de la cour pénale internationale)

>> En savoir plus sur le site du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse à propos de la journée du 27 janvier : journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité